{Monsieur le député
 /Madame la députée}

 Assemblée nationale
 126, rue de l’Université

 75355 Paris 07 SP

 {ville} , le {date} 2020

Madame la Députée,

Monsieur le Député,

L’article 24 de la proposition de loi « Sécurité globale » a été voté hier à l’Assemblée nationale, et nous avons pris acte de sa décision.

Avec l’Union des Photographes Professionnels (UPP), principale organisation de défense et de représentation des photographes en France et particulièrement des photographes de presse, il me semble néanmoins que cet article met gravement en cause des libertés fondamentales que la France s’était jusque-là enorgueillie de défendre contre vents et marées. A l’heure où la censure règne sur les réseaux sociaux, où des démocraties simplifient à outrance les informations qu’elles laissent filtrer et où le politiquement correct se développe au mépris de la richesse des opinions, notre pays a toujours choisi de protéger la liberté de l’information et de la presse.

La Défenseure des Droits, dans son avis rendu le 3 novembre dernier, s’inquiète des conséquences de l’article 24 de la loi « Sécurité globale » sur le contrôle des forces de sécurité, sur le non-respect du principe de l'égalité́ des délits et des peines et sur les libertés d’information et de communication. Cette instance, dont le rôle n’est que consultatif, a mis à jour une fragilité constitutionnelle de l’article 24 en particulier, et du texte de la proposition de loi « Sécurité globale » en générale.

Le conseil constitutionnel a pour rôle essentiel de valider la conformité des normes législatives à la Constitution française. Dans ce cadre, 60 députés ou 60 sénateurs peuvent lui déférer une loi avant sa promulgation. Nous vous sollicitons donc afin que vous saisissiez, avec d’autres parlementaires qui approuvent cette démarche, le Conseil constitutionnel. Cela permettrait soit de donner une meilleure assise constitutionnelle à une loi qui est pour le moins controversée et facteur de division au sein de la société française, soit de modifier un texte afin assurer qu’il respecte les droits fondamentaux des français.

Permettez-moi par votre voix, Madame la Députée, Monsieur le Député, de faire jouer les mécanismes de contrôle démocratique. Il est indispensable que les idéaux des Lumières éclairent, encore et toujours, la France du 21ème siècle.